

Remarques préalables :

Nous avons des arguments « contre » ce projet car LNE se doit de penser plus global face à ce genre d'ouvrage d'intérêt local. Mais nos arguments ils dépassent la sphère du SAGE Loiret et seront développés lors de l'enquête publique.

Les documents cartographiques fournis ne sont pas de très bonne qualité pour pouvoir se faire une idée des impacts possibles et des enjeux. De même, le plan/vue de l'ouvrage est trop succinct pour se faire une idée précise.

Le dossier ne traite que de l'eau en général sans entrer dans les détails et les problèmes susceptibles d'émerger ne sont qu'évoqués sans propositions de parades.

Le pont et les accès devraient passer sur un karst et s'y ancrer. Il comprend de très nombreuses « bîmes » connues ou non, autant de points d'enfoncement des flux superficiels (lame d'eau de la Loire, nappe alluviale, ruissellements sur zones agricoles tassées et sur zones imperméabilisées par urbanisation et voies de circulation). Cette percolation se fera sans filtration naturelle par le sol. L'ensemble de ces travaux devrait affecter fortement et durablement le volume et la qualité des circulations dans ce karst qui alimente le Loiret à partir des résurgences dont la plus importante est le Bouillon dans le Parc floral (de 70 à 90 % des eaux du Loiret sont des eaux de Loire). Il y a donc un enjeu hydraulique fort.

Mais, ces eaux de percolation potentiellement polluées sont aussi en communication avec les eaux plus profondes des nappes des Calcaires de Beauce - réputées moins polluées - qui sont pompées pour alimenter une très grosse proportion des habitants des communes (dont l'Agglo d'Orléans) situées en aval de ces travaux routiers.

Le véritable enjeu est en effet la protection et la sécurisation des stations de pompage qui sont utilisées pour l'alimentation en eau potable des communes situées sur l'amont du bassin versant du Loiret notamment.

Questions :

Sur les emprises au sol :

Il s'agit encore d'empiéter sur les terres agricoles dans un endroit où les parcelles sont relativement petites et les cultures horticoles importantes. Est-il prévu de prendre en compte la fragilité de ce milieu professionnel ?

Les mesures compensatoires sont également des dévoreuses d'espace, ici encore le milieu agricole sera impacté.

Nous souhaitons que la CDPENAF ait à donner son avis sur le projet.

Les mares prévues dans le cadre des mesures compensatoires n'auront-elles aucun impact dans ce milieu filtrant ?

Pour recréer un milieu humide, il ne suffit pas de créer une mare mais de s'assurer que le territoire qui entoure la réalisation est caractéristique d'une zone humide.

Sur les risques de pollution :

Les mesures destinées à minimiser les effets de la pollution chronique due au trafic routier sont-elles suffisantes ; surtout en cas de fortes pluies exceptionnelles ?

Que se passera-t-il en cas de pollution accidentelle ?

### Sur les captages :

La présence de nombreux captages dans la zone (y compris ceux qui alimentent les industries agro-alimentaires) doit absolument imposer la prudence.

Le tracé devra-t-il tenir compte de tous les périmètres de protection qui sont parfois très proches les uns des autres ?

La construction de la nouvelle route d'accès va nécessiter probablement d'édifier un remblai pour assurer la stabilité. L'apport de matériaux et leur tassement va recouper l'ensemble des écoulements diffus, ne va-t-on pas créer alors des zones de sub-surface saturées en eau ?

La déviation au sud de la Loire ne constituerait-elle pas un obstacle à l'écoulement d'eau créant alors, en amont, un réservoir temporaire d'eau susceptible d'atteindre les zones de captages avec risque de pollutions ?

### Sur les risques de crues :

A l'heure où les plans et travaux destinés à favoriser l'écoulement de l'eau en cas de crue sont légions, pourquoi l'ouvrage proposé est-il prévu avec autant de piles (4) dans le lit mineur ?

Les constructions en tête de nord et sud vont obligatoirement apporter des modifications de l'écoulement des eaux. Des modélisations ont-elles été prévues avec simulations des crues éventuelles ?

La zone d'écoulement des eaux en relation avec le déversoir de Jargeau ne sera-t-elle pas modifiée ce qui aggraverait les conséquences de crues centennales ?

De plus, les conséquences du changement climatique sur le risque inondation doivent être prises en compte dans le projet.

### Sur les zones humides touchées par le projet :

Étant donné que l'évitement n'est pas envisagé, les mesures compensatoires sont-elles suffisantes pour contrebalancer la perte de ZH ?

### En forme de conclusion :

D'une manière générale, le profil du sous-sol impacté par un tel projet de construction doit absolument nous faire redoubler de prudence.

La construction d'un tel ouvrage dans une zone assurant une grande partie de l'approvisionnement en eau potable des principales villes de l'agglomération nécessite une approche particulière avec une très grande vigilance envers les effets induits. L'interconnexion des aquifères présents dans le sous-sol du fait des travaux de fondation est une porte ouverte à la diffusion de pollutions en tous genres qu'elles soient accidentelles ou diffuses liées aux activités anthropiques (engrais, pesticides, etc...).

Compte tenu du réseau souterrain de circulation de l'eau en milieu karstique, toute pollution aurait des répercussions énormes incontrôlables sans possibilités de remédiation. Si à cela le risque d'inondation est ajouté, il est aisé de se faire une idée des conséquences catastrophiques d'un tel projet.

Par ailleurs, le fait que l'alimentation du Loiret et de ses affluents est situé en grande partie dans cette zone est non négligeable et si des études poussées prouvent que l'impact est négatif au point de priver la rivière d'une certaine quantité d'eau, il semble de bon sens de surseoir à une telle construction.